

BULLETIN D'INSCRIPTION 2019-2020

FORMATION : Maître(sse) de Maison
 Surveillant(e) de nuit qualifié(e)

Etes-vous déjà titulaire de la labellisation CPNE, formation de :

Maitre(sse) de Maison : **Oui** **Non**

Surveillant(e) de nuit qualifié(e) : **Oui** **Non**

*Si oui, joindre **obligatoirement** la photocopie de l'attestation CPNE*

IDENTITE DU CANDIDAT :

Sexe : Féminin Masculin

Nom de naissance : Prénoms :

Nom d'usage :

Date de naissance :/...../..... à :

Dépt de naissance : Pays de naissance :

N° de sécurité sociale :/...../...../...../...../...../...../...../...../.....

Adresse :

.....

Code postal : Ville :

Tél :/...../...../...../...../..... E.mail :@

Fonction actuelle :

STRUCTURE EMPLOYEUR :

Nom et adresse :

.....

.....

Code Postal : Ville :

Tél :/...../...../...../...../..... fax :/...../...../...../...../.....

Nom du directeur ou de la directrice : M. ou Mme

Nom du responsable de la formation ou du référent: M. ou Mme

Prise en charge financière à préciser :

ADRESSE DE FACTURATION :

Nom et adresse :	
.....	
.....	
Code postal :/...../...../...../...../	Ville :

DOCUMENTS A JOINDRE :

<ul style="list-style-type: none"> - Photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité - Photocopie de la carte vitale - 1 photo d'identité (Nom et prénom au verso) - Photocopie de l'attestation CPNE
--

ECHEANCIER DE REGLEMENT DE LA FORMATION :

ANNEE CIVILE	Heures programmées par année	Échéances	Total par échéance
2019	56h	31/12/2019	655,20 €
2020	147h ↗ 84h ↘ 63h	01/05/2020	982,80 €
		30/06/2020	737,10 €
Coût total de la formation			2 375,10 €

Fait le :

À :

Signature et cachet de l'employeur

LA FORMATION SURVEILLANT(E) DE NUIT QUALIFIE(E) OU MAITRE(SSE) DE MAISON

La formation se compose d'1 regroupement de 2 jours et de 9 regroupements de 3 jours soit 203 heures de formation incluant l'examen final.

Les cours se déroulent de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 dans les locaux de BUC Ressources.

LE DÉROULEMENT PÉDAGOGIQUE

Une formation modulaire commune aux 2 formations, suivie de modules spécifiques à chaque métier

- Les modules communs sont :

Connaissance des publics et de leur problématique
Les fondements et les méthodes de l'accompagnement
Le cadre institutionnel de la fonction
Le travail en équipe pluri-professionnelle
L'accompagnement méthodologique (préparation de l'évaluation finale)

- Les modules spécifiques Maître(sse) de maison sont :

Rôle et fonction du-de la Maître(sse) de Maison
Qualité et sécurité du cadre de vie
Entretien du cadre de vie
Entretien du linge
Préparation des repas et hygiène alimentaire

- Les modules spécifiques Surveillant(e) de nuit qualifié(e) sont :

Rôle et fonction du-de la Surveillant(e) de Nuit Qualifié(e)
La sécurité des personnes et des biens
Les techniques d'hygiène et de confort
Le travail de nuit

CERTIFICATION

Formation Maître(sse) de maison :

- Mise en situation pratique – SST
- Attestation HACCP
- La présentation d'un dossier professionnel devant un jury (examen final)

Formation Surveillant(e) de nuit qualifié(e) :

- Mise en situation pratique – SST
- Mise en situation pratique – EPI
- La présentation d'un dossier professionnel devant un jury (examen final)

**MAÎTRE(SSE DE MAISON)
SURVEILLANT(E) DE NUIT QUALIFIE(E)**

15^{ème} PROMOTION

CALENDRIER DES REGROUPEMENTS

Année 2019-2020

Les cours se déroulent de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Année 2019

Les 10 et 11 octobre 2019
Du 13 au 15 novembre 2019
Du 11 au 13 décembre 2019

Année 2020

Du 15 au 17 janvier 2020
Du 26 au 28 février 2020
Du 18 au 20 mars 2020
Du 22 au 24 avril 2020
Du 27 au 29 mai 2020
Du 10 au 12 juin 2020
Du 24 au 26 juin 2020

Calendrier susceptible de modifications